

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand



DE GESTION
RAPPORT
2007



SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT.....	3
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT.....	9
IV LES COMPTES ANNUELS.....	15
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	18
VI LE BILAN TECHNIQUE.....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Bernard Jeandet
Président

« Etant parmi les premiers bénéficiaires de la retraite anticipée des métiers du second œuvre du bâtiment romand et arrivant au terme des 3 ans de préretraite, j'aimerais vivement remercier tous ceux qui ont œuvré ensemble pour cette formidable réalisation, c'est-à-dire syndicats et patrons. »

Bravo ! Vous avez fait de l'excellent travail.

Ayant travaillé pendant 47 ans dans la même entreprise, vous imaginez bien qu'à 62 ans j'étais usé. Aussi, quel bonheur d'avoir pu bénéficier de cette rente. Encore merci à tous !

Merci également à l'administration RESOR à Sion qui gère cette caisse avec ponctualité, serviabilité et compétence. »

Ce vibrant témoignage spontané - un parmi d'autres - émane d'un préretraité RESOR !

Quelle satisfaction de pouvoir remettre la présidence de la Fondation sur une telle réussite ! J'en suis fier. Pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore jour après jour pour notre idéal, sans relâche, avec plein d'élan et d'enthousiasme, j'en suis fier. Que de chemin parcouru depuis cette volonté manifestée, il y a maintenant bientôt une dizaine d'année, d'offrir une retraite anticipée aux travailleurs du second œuvre de Suisse romande. Le témoignage de ce préretraité résume à lui seul ce pourquoi nous nous engageons depuis des années et la réussite de notre investissement personnel ou collectif pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs des métiers du second œuvre.

Au moment de me préparer à mon tour à la retraite anticipée, ce message me prouve la pertinence et la justesse de notre institution. Si je dois conserver qu'une seule image de notre œuvre commune, c'est celle de ce témoignage. Ainsi les buts :

- de pouvoir offrir une alternative honorable pour une fin d'activité parfois pénible au vu des exigences physiques de ces professions,
 - d'améliorer par conséquent la qualité de vie de ces travailleurs,
 - la reconnaissance de la valeur de l'engagement pour des années de labeur,
- sont atteints et cela n'a pas de prix.

Tout cela donne le vrai sens de notre engagement et de notre raison d'être.

C'est rempli de confiance pour l'avenir que vous me permettez de formuler un vœux : que toutes les personnes intéressées ou œuvrant de près ou de loin à la réussite de notre projet devenu réalité ne perdent pas des yeux l'essentiel : l'être humain doit toujours être au centre de nos préoccupations. C'est vite dit mais cela n'est pas toujours évident à appliquer, c'est pourquoi il est bon de le rappeler.

S'il faut bien tenir compte de toute une série de facteurs importants, tel que le financement de nos institutions, la justice sociale, l'équité de traitement, le compromis à rechercher ou encore l'équilibre des forces en présence, tous ces éléments doivent être au service de l'homme et non le contraire.

Dans une société où l'individualisme prend toujours plus d'importance, où certaines valeurs qui ont fait le succès de notre manière de vivre en paix et en harmonie tous ensemble pendant de nombreuses années tendent à devenir passées de mode, la réussite de la Fondation RESOR avec ces multiples solidarités entre les uns et les autres est une belle preuve que ces références sont toujours d'actualité et que son succès nous autorise à penser que le bon sens finit toujours par triompher.

Cette merveilleuse réalisation, ce merveilleux succès qu'est RESOR, est le fruit de l'enthousiasme et de l'engagement d'innombrables personnes qui ont mis leurs compétences à disposition du bien être des autres. Ces hommes et ces femmes méritent tous notre reconnaissance et nos plus vifs remerciements. Sans eux rien n'aurait été possible et c'est avec une immense gratitude que je leur dit à toutes et à tous, simplement mais très sincèrement et du fond du cœur : MERCI !

C'est avec émotion que je passe le témoin à mon successeur. Avec émotion certes, mais avec l'assurance que ce que nous avons bâti ensemble est entre de bonnes mains, celles d'un nouveau Président motivé et compétent, d'un Conseil de Fondation des plus expérimentés, des Centres d'encaissement de haute qualité professionnelle et enfin d'une Centrale de gestion qui n'a de cesse de mettre toutes ses forces et son engagement au service de notre objectif commun.

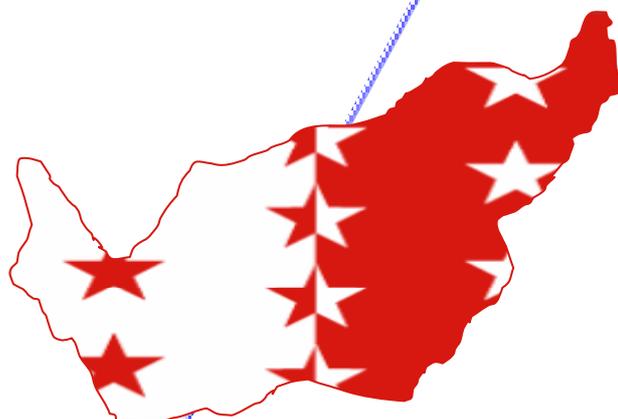
Je terminais mon billet de l'année dernière en vous disant que je suis un Président heureux ! Je terminerai mon dernier message de Président en vous disant que, tout comme dans le témoignage lu plus haut, je me réjouis d'être un préretraité heureux !

Lausanne, août 2008



Bernard Jeandet
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Rythme de croisière...

Lorsque le 2 juin 2003 à Fribourg, les partenaires sociaux du second œuvre romand paraphaient le texte de la CCRA, la convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand, ils jetaient les bases d'un des plus importants progrès sociaux de ce nouveau millénaire. La première pierre fut effectivement posée avec la signature devant notaire 6 mois plus tard, soit le 1^{er} décembre 2003, de l'acte de fondation de la nouvelle institution de retraite anticipée RESOR. Une délégation impressionnante de représentants patronaux et de syndicalistes ont donné vie ce jour-là à un vieux rêve des partenaires sociaux qui jusque-là, du fait de sa complexité à mettre en œuvre, avait

des relents d'utopie ou de fantasma.

Ceux qui étaient présents ce jour du mois de décembre 2003 se souviennent d'avoir mis à l'eau un nouveau paquebot, dernier né de la flotte du partenariat social, destiné à voguer sur les flots du futur avec aujourd'hui à son bord quelques 20'000 passagers-assurés et 2'500 entreprises-membres d'équipage. Les 11 ports d'attache de la Fondation représentés par les Centres d'encaissement répartis sur toute la surface de la Suisse occidentale ont trouvé avec la Centrale de gestion une forme de collaboration optimale, où les rôles de chacun sont bien définis, le respect mutuel est la règle et surtout la fierté d'appartenir à une belle compagnie est une source de motivation quotidienne.

Plus de quatre ans se sont écoulés au cours desquels la Fondation a traversé des mers plus ou moins agitées. Ici un Centre d'encaissement n'arrivait pas à remettre ses comptes audités dans les délais ; là il s'agissait d'accueillir un effectif nouveau et de convaincre le Conseil de Fondation d'élargir le cercle des assurés ; plus loin c'est la signature de conventions de libre passage avec d'autres institutions de préretraite, ou l'exercice, à chaque fois périlleux, de l'expertise technique au cours de laquelle la Fondation procède à l'examen en profondeur de ses structures. Tous ces écueils, RESOR a su les éviter.

Capitaine de ce navire, le 1^{er} Président du Conseil de Fondation, a toujours su trouver les solutions et maintenir le cap en gardant intact l'enthousiasme de l'équipage. Pour s'être occupé d'une galère auparavant, c'est vrai qu'il bénéficiait d'une certaine expérience. Il est temps pour lui de goûter aux plaisirs de cette retraite et de passer le témoin. Nous aimerions ici le remercier pour son engagement et dire tout le plaisir que nous avons eu à partager ces moments avec lui. Les relations d'amitié partagée qui se sont tissées témoignent de l'excellence des rapports de travail professionnels qui ont cours au sein de l'équipe dirigeante de la Fondation.

Au moment de passer la main à son successeur, on peut dire que RESOR a atteint un rythme de croisière et que désormais les gros travaux de mise en place sont derrière elle. Après trois exercices complets, l'effectif des rentiers se stabilise. Le système est ouvert et permet d'accueillir de nouvelles professions du second œuvre selon un schéma bien rôdé avec des critères définis. Ces premiers exercices ont permis à la Fondation de se constituer un capital de couverture intéressant qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Il convient dès lors d'avoir confiance en l'avenir et de ne pas se laisser impressionner par les nuages conjoncturels dans lesquels certains voient l'annonce de périodes sombres pour RESOR. La vigilance reste de mise certes, mais tous les mécanismes sont en place pour déceler les problèmes à temps et prendre les mesures qui s'imposent en temps opportun.

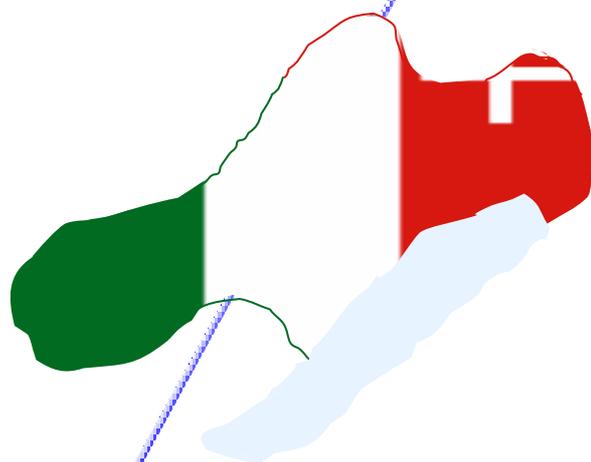
Souhaitons donc bon vent au nouveau Président et à la Fondation RESOR, souhaitons leur de garder cet esprit de leadership et cet enthousiasme pour 2009.

Sion, août 2008



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT

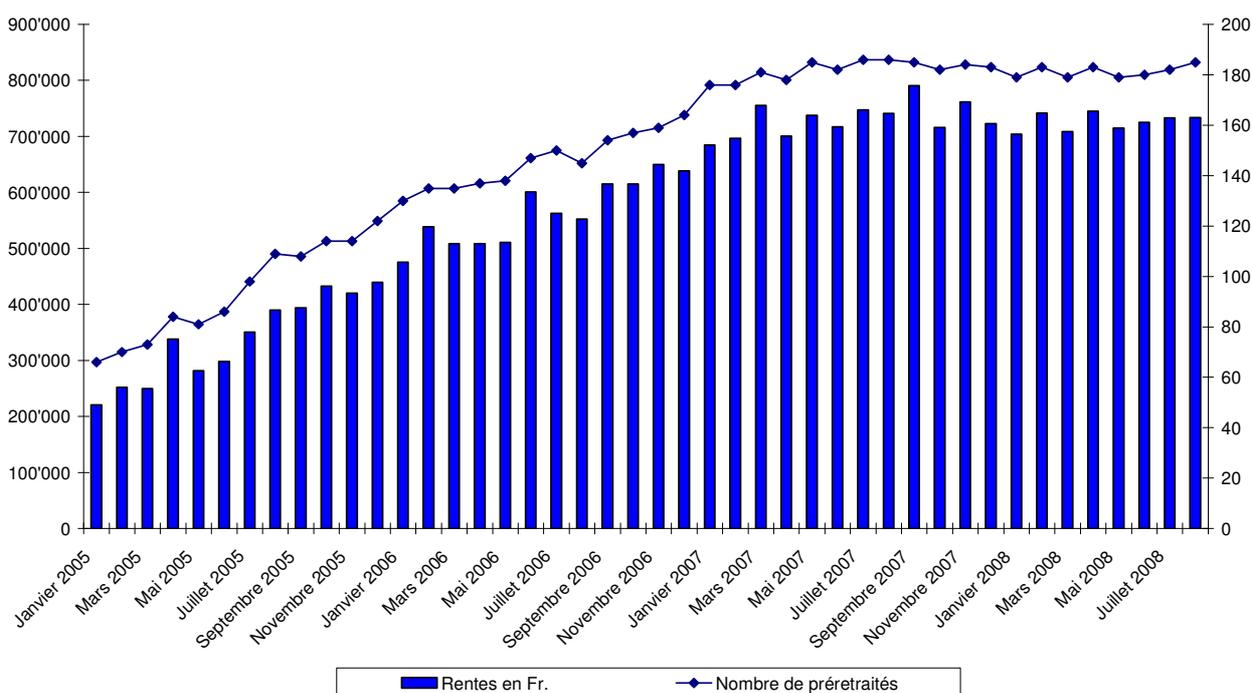


Fabien Chambovey
Gérant

Après un cycle de lancement de trois ans depuis les premiers départs en retraite anticipée et une période de croissance soutenue, la Caisse RESOR s'apprête à entrer dans une phase de consolidation et le nombre de préretraités tend à se stabiliser à terme aux environs des 200 personnes pour un montant mensuel de rentes versées de quelques Fr. 750'000.- à Fr. 800'000.-. Il est également à relever qu'actuellement plus de 350 personnes ont d'ores et déjà pu bénéficier du plan de préretraite RESOR et ce dans toutes les régions et dans toutes les professions concernées.

Au 31.12.2007, la Fondation RESOR compte 19'875 assurés actifs dans 2'457 entreprises du second œuvre de Suisse occidentale pour une masse salariale de Fr. 917'238'232. La répartition des effectifs dans les différentes professions reste constante. Nous relevons la part non négligeable des entreprises de travail temporaire. Si elles ne représentent que 3% des employeurs affiliés, elles occupent toutefois 15% des travailleurs dans les métiers concernés.

Le nombre de rentiers a passé de 165 à fin 2006 à 182 au 31 décembre 2007 pour se stabiliser et atteindre un effectif de 183 préretraités et Fr. 733'655 de rentes versées en août 2008.



L'atteinte de cet équilibre du nombre de rentiers et des prestations versées signifie que la période de lancement est désormais révolue pour RESOR. Il faut en effet à une Caisse de retraite anticipée prévoyant un départ possible trois avant l'âge AVS une période équivalente pour atteindre un effectif complet de rentiers.

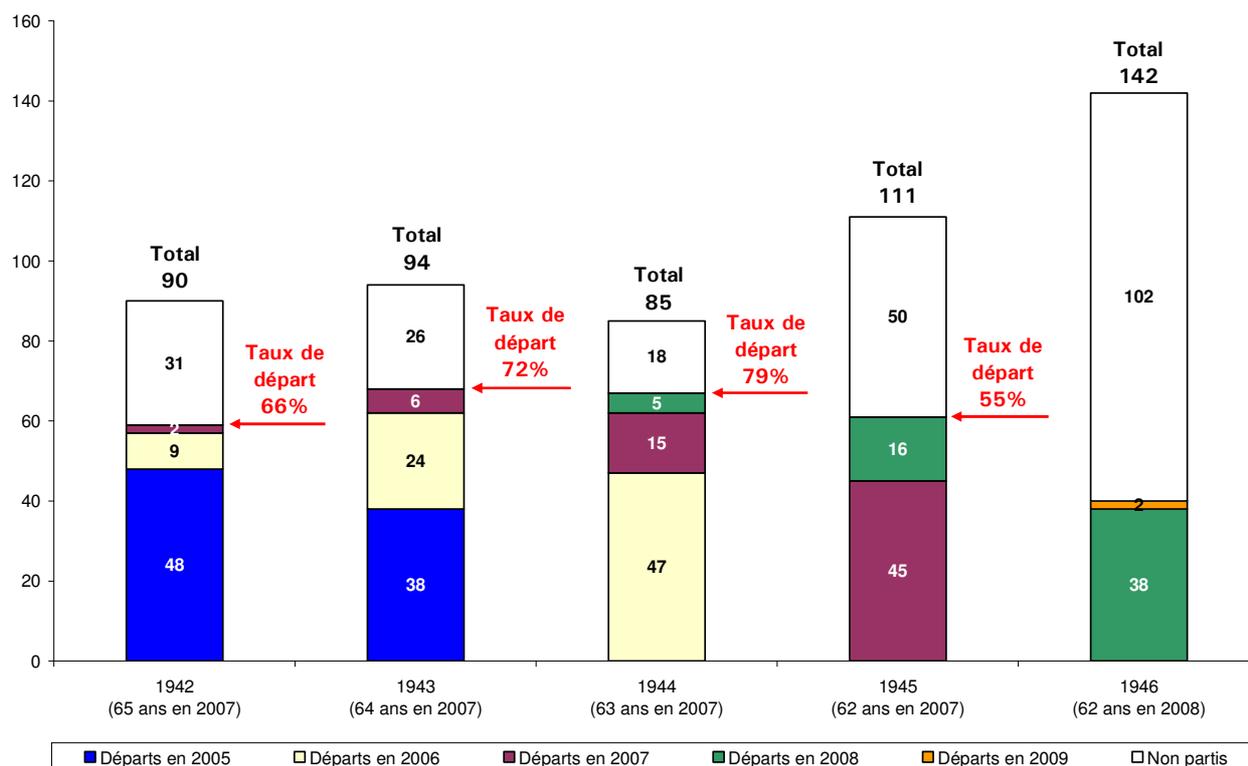
L'année sous revue a gratifié la Fondation d'excellents résultats puisque le compte d'exploitation montre un excédent des produits à hauteur de Fr. 6'452'496. Cette somme a pu entièrement être affectée aux fonds libres qui se montent à fin 2007 à Fr. 11'992'753, ce qui représente 65% du montant des cotisations de l'année. De plus, le taux de couverture se situe à 215.4%. La situation financière est donc excellente et il y a lieu de s'en réjouir.

La Fondation profite grandement de la situation conjoncturelle propice actuelle. En effet, pendant que le volume des affaires continue à grimper et avec lui le niveau de la masse salariale et des cotisations, le nombre de départs en 2007 (68) baisse par rapport à 2006 (80) alors que la durée moyenne de la retraite anticipée n'a que peu augmenté (30 mois en 2006 contre 32 en 2007). Cela explique les résultats positifs qu'enregistre la Fondation en 2007.

Toutefois, si la situation 2008 est encore favorable, les premiers signes d'un ralentissement économique sembleraient pointer à l'horizon. Une altération conjoncturelle engendrerait une baisse du volume de travail et donc une baisse des rentrées financières pour la Fondation, ainsi qu'une hausse du taux de départ en retraite anticipée et partant de là une augmentation des charges. Dans un système en répartition des capitaux de prévoyance tel que RESOR, ce double effet négatif peut entraîner très rapidement des résultats alarmants.

C'est pourquoi il est essentiel d'être prêt lorsque la Fondation sera confrontée à cette situation. Il est donc judicieux pendant cette période de vaches grasses de garder la tête froide et de constituer les réserves adéquates qui permettront à RESOR d'affronter une baisse de la conjoncture avec sérénité. Seules des finances des plus solides peuvent permettre de faire face à une dépréciation de la situation sans avoir à prendre de mesures désagréables.

L'analyse du taux de départ en retraite anticipée reflète les résultats comptables enregistrés et décrits ci-dessus. En effet, si sur la classe d'âge 1944 (62 ans en 2006) le taux de départ s'approche des 80% de prise de préretraite, sur la classe d'âge suivante (1945, soit 62 ans en 2007), le nombre de prise de retraite anticipée est moindre. Il faut toutefois signaler qu'un certain nombre de personnes de cette dernière classe partiront encore et que par voie de conséquence le taux de départ sera corrigé à la hausse pour cet effectif.

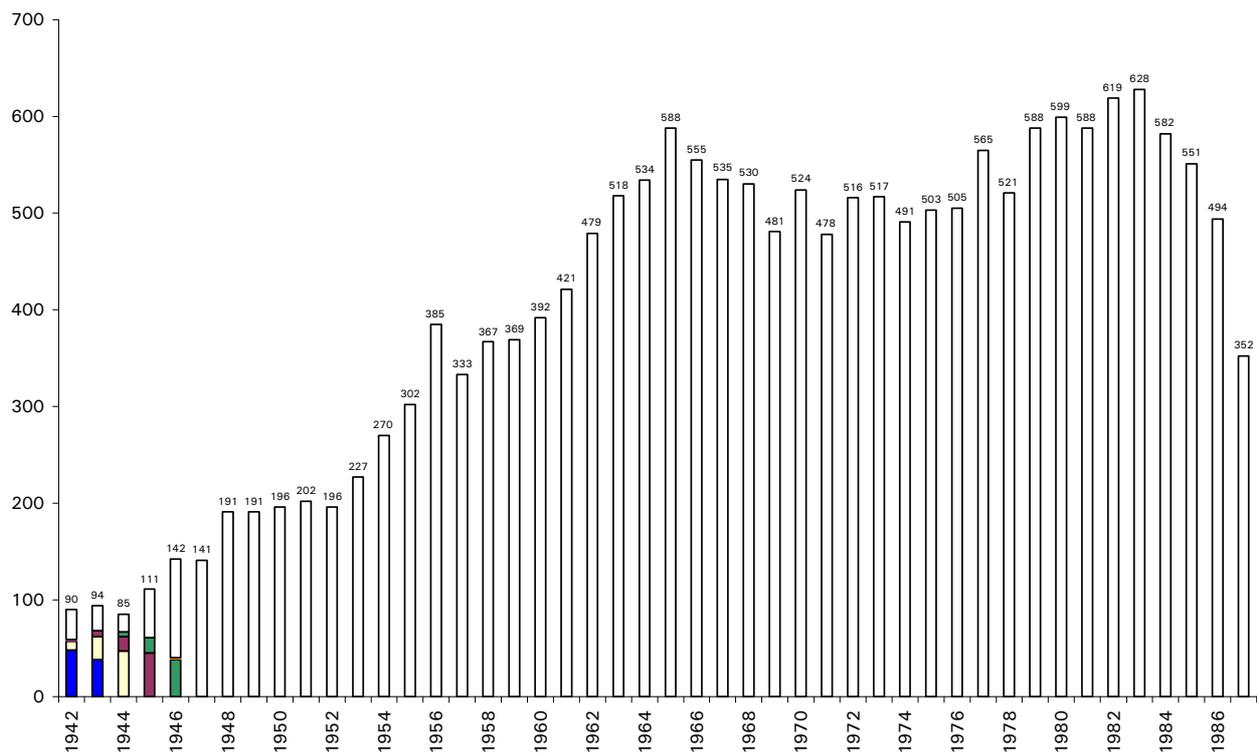


situation provisoire en septembre 2008

Les statistiques 2007 montrent également des classes d'âges plus nombreuses et donc un potentiel de rentiers possibles plus important dans un proche avenir. Même un taux de départ éventuellement plus faible calculé sur un effectif potentiel de préretraités plus nombreux peut engendrer un nombre de départs plus important en terme absolu. Chaque nouvelle rente devant être financée entièrement et pour elle-même au moment de son ouverture, ces classes d'âge plus nombreuses à venir exigeront un financement plus important.

De plus, il n'est pas utopique de penser que si un ralentissement économique devait se faire sentir prochainement, la Caisse soit confrontée en plus des conséquences néfastes présentées plus haut (baisse des cotisations et augmentation du taux de départ en retraite anticipée) à des effectifs en âge de prétendre à RESOR plus nombreux. Cette conjonction d'événements défavorables peut très vite retourner l'excellente situation actuelle.

C'est pourquoi, les résultats actuels très encourageants ne doivent pas masquer la grande sensibilité du système aux éléments conjoncturels. Il faut se garder d'un optimisme béant tout comme d'un pessimisme exagéré. La force d'une telle institution est de pouvoir être stable sur le long terme, tant en période favorable qu'en période défavorable et de pouvoir être constant tant au niveau des cotisations demandées que des prestations servies. La confiance ainsi donnée à nos assurés renforcera son implantation.



Si la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand est désormais devenue une institution incontournable, reconnue et respectée dans le paysage social des métiers du bâtiment en Suisse, l'intérêt qu'elle suscite demeure toujours très important. En effet, des demandes concrètes d'affiliation sont sur la table du Conseil de Fondation. Si RESOR se réjouit de ce succès, la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand ne cherche pas pour autant à s'agrandir à tout prix.

Il est clair que toute nouvelle affiliation devra répondre à une série de conditions strictes et clairement définies par le Conseil de Fondation. Les éventuels nouveaux venus devront surtout démontrer que leur effectif est finançable par lui-même, qu'ils ne devront pas mettre à contribution les réserves constituées par les travailleurs et les entreprises précédemment affiliées et qu'en aucune manière leur acceptation remette en question l'équilibre financier global de la Fondation.

La rédaction du rapport de gestion 2007 marque une étape dans la vie encore jeune de notre institution. Celle-ci ayant pris son envol avec l'extension de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA) en 2004, l'année 2008 marque la fin du premier mandat et avec elle le départ en retraite anticipée du premier Président de la Fondation. Une fois de plus, Monsieur Bernard Jeandet qui s'est investi sans compter, dès la première heure, pour donner naissance à RESOR puis pour la faire vivre et grandir, une fois de plus, Monsieur Bernard Jeandet prêche par l'exemple... en prenant à son tour la retraite anticipée à 62 ans...

La réussite actuelle de RESOR est due à bon nombre de facteurs, certes, mais une part non négligeable de cette réussite revient certainement à l'engagement sans faille de son premier Président. Cher Bernard, la Fondation RESOR tient à te dire cordialement MERCI et à te souhaiter beaucoup de bonheur pour ta retraite anticipée bien méritée.

A son successeur à la barre, la Fondation tient également à souhaiter bon vent, à l'assurer de son plein soutien et se réjouit d'ores et déjà d'œuvrer avec lui à la consolidation de la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand.

Je n'omettrai pas de remercier tous les intervenants de la Caisse, membres du Conseil de Fondation, de la Commission de placement, du Bureau de travail ainsi que tous les représentants des Centres d'encaissement pour leur travail engagé, compétent et apprécié, sans qui la Fondation RESOR ne pourrait pas remplir sa mission.

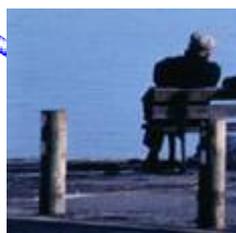
La situation économique actuellement favorable et les résultats positifs enregistrés doivent permettre de consolider les acquis et de relever sereinement les défis futurs afin d'assurer, avec confiance, stabilité et continuité, la pérennité de la Fondation.

Sion, septembre 2008



Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	<i>Notes</i>	31.12.2007	31.12.2006
Placements	6.4	27'860'399.07	20'140'616.15
Liquidités		2'132'714.63	1'965'083.66
Placements à terme		0.00	500'000.00
Titres		19'475'044.19	11'675'695.78
c/c Centre 1 Fribourg		928'403.20	1'330'811.35
c/c Centre 2 Jura/Jura Bernois		86'547.00	143'346.15
c/c Centre 3 Valais		1'289'631.35	1'204'848.40
c/c Centre 4 Neuchâtel		278'442.30	229'348.80
c/c Centre 5 Genève 4 (CPSO)		509'096.23	808'435.94
c/c Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE)		271'217.45	79'691.95
c/c Centre 7 Genève 1 (CCB)		447'138.55	478'443.25
c/c Centre 8 Vaud		321'210.70	109'656.45
c/c Centre 9 Genève 3 (CPS FER)		424'443.51	370'284.85
c/c Centre 10 Tessin		951'338.66	577'359.81
c/c Centre 11 Bâle		673'372.20	625'606.15
AFC (impôt anticipé)		71'799.10	42'003.61
Comptes de régularisation actif		808'592.80	728'709.52
Actifs transitoires		704'884.00	684'693.00
Intérêts courus		103'708.80	44'016.52
T O T A L D E L ' A C T I F		28'668'991.87	20'869'325.67

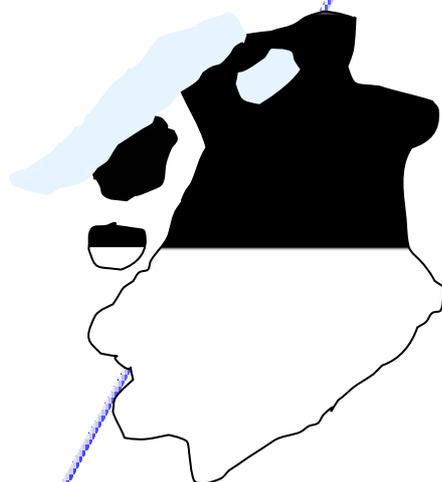
P A S S I F	<i>Notes</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		1'032'578.40	954'920.25
Passifs transitoires	7.1	1'032'578.40	954'920.25
Capitaux de prévoyance	5.4	12'832'094.00	12'746'211.00
Capital de prévoyance des préretraités		11'407'680.00	11'347'584.00
Capital de prévoyance des cot. au 2 ^e pilier		1'424'414.00	1'398'627.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	2'801'566.00	1'617'937.00
Réserve de fluctuation de valeurs		2'801'566.00	1'617'937.00
Fonds libres		12'002'753.47	5'550'257.42
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		11'992'753.47	5'540'257.42
T O T A L D U P A S S I F		28'668'991.87	20'869'325.67

Compte d'exploitation

	Notes	2007	2006
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.2	18'403'665.35	15'774'105.20
Cotisations des salariés		9'201'832.70	7'887'052.60
Cotisations des employeurs		9'201'832.65	7'887'052.60
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		18'403'665.35	15'774'105.20
Prestations réglementaires		-9'755'027.80	-7'580'801.05
Rentes de préretraite		-8'771'907.00	-6'777'485.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-983'120.80	-803'316.05
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-9'755'027.80	-7'580'801.05
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-85'883.00	-3'349'969.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		8'771'907.00	6'777'485.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		983'120.80	803'316.05
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-8'832'003.00	-9'822'346.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-1'008'907.80	-1'108'424.05
Résultat net de l'activité d'assurance		8'562'754.55	4'843'335.15
Résultat net des placements	6.6	282'374.96	422'127.13
Intérêt des liquidités		35'530.04	27'670.28
Intérêt, rendement des titres		278'633.39	411'006.40
Frais de gestion de la fortune		-31'788.47	-16'549.55
Autres produits		12'017.42	5'414.50
Produits divers		4'850.28	491.24
Intérêts moratoires		7'167.14	4'923.26
Autres frais		-100'398.98	-61'442.75
Indemnités et frais de séances		-22'163.30	-19'510.65
Contrôles et révision		-37'541.60	-37'632.50
Frais divers	7.3	-40'694.08	-4'299.60
Frais d'administration	7.4	-1'120'622.90	-952'863.81
Frais d'administration		-1'120'622.90	-952'863.81
Fournitures de bureau et imprimés		0.00	0.00
Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs		7'636'125.05	4'256'570.22
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-1'183'629.00	-1'617'937.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		-1'183'629.00	-1'617'937.00
Excédent des produits / Excédent des charges		6'452'496.05	2'638'633.22

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2007

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

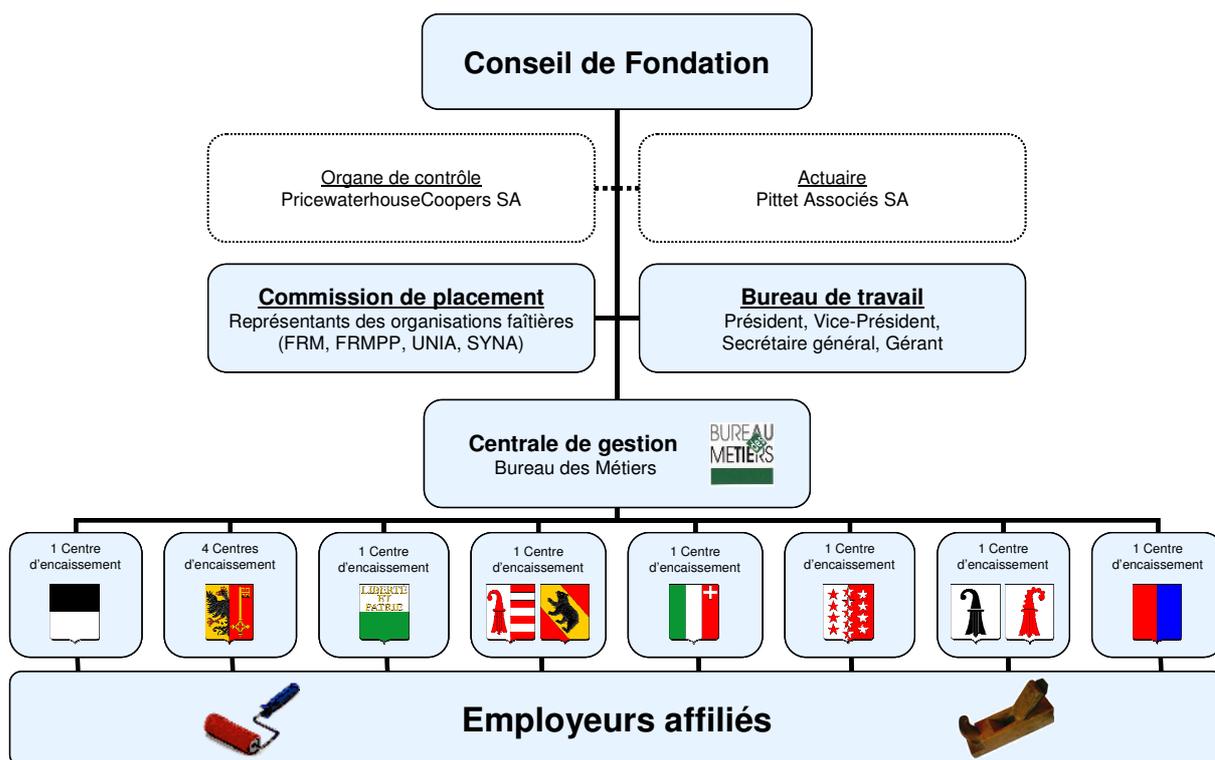
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2005
Règlement de placement	01.10.2005

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2007

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Bernard Jeandet ^{1) 2)} <i>Président</i>		M. David Walzer ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>
	M. Tibor Menyhart ¹⁾		M. Jacques-Roland Coudray ¹⁾
	M. Murad Akincilar		M. Peter Rupf
	M. Aldo Ferrari		M. Pierre Graf
	M. Yvan Loichot		M ^{me} Sylvie Douillet
	M. Armenio Cabete		M. Pascal Schwab
	M. Armand Jaquier		M. Jean-Marc Volery
	Hr. Hugo Hayoz		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bertrand Zufferey		M. Gilles Granges
	M. Jeanny Morard		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Remo Egloff
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadò

¹⁾ = également membre de la Commission de placement

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1 Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève



Genève 2 Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève



Genève 3 Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11



Genève 4 CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11



Vaud Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riend-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz



Valais Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion



Fribourg Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg



Neuchâtel Fédération Neuchâteloise et Jurasienne des Groupements Patronaux – FNJGP
Av. du Premier Mars 18 – Case postale
2001 Neuchâtel



**Jura/
Jura Bernois** Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Grand'Rue 12 – Case postale 242
2710 Tavannes



**Bâle-Ville/
Bâle-Camp.** Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle



Tessin Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux.
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Dr. Meinrad Pittet Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés

	2007		2006	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	997	41%	911	42%
- Plâtrerie/Peinture	1'019	41%	914	42%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	289	12%	248	10%
- Bailleurs de services	80	3%	58	3%
- Autres	72	3%	55	3%
	2'457	100%	2'186	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs**

	2007		2006	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	6'843	34%	6'191	35%
- Plâtrerie/Peinture	7'514	38%	6'966	39%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	1'883	9%	1'661	10%
- Bailleurs de services	2'932	15%	2'273	13%
- Autres	703	4%	556	3%
	19'875	100%	17'647	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007		31.12.2006	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	70	39%	70	42%
- Plâtrerie/Peinture	79	43%	70	42%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	26	14%	18	11%
- Autres	7	4%	7	5%
	182	100%	165	100%

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 42'000.- et au maximum à Fr. 54'000.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1%
Part travailleur	1%
Total	<u>2%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2007 CHF	2006 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	12'746'211.00	9'396'242.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-9'755'027.80	- 7'580'801.05
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes + cotisations au 2 ^e pilier)	9'840'910.80	10'930'770.05
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	12'832'094.00	12'746'211.00

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en février 2007 sur la base de données au 31.12.2005.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2005 (février 2007)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et de la plupart des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet
Directeur général
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP*

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Fortune sociale	(a)	27'636'413.47	19'914'405.42
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	12'832'094.00	12'746'211.00
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a) (b)	215.37%	156.24%
Réserve de fluctuation de valeurs		2'801'566.00	1'617'937.00
Capital de Fondation, Fonds libres		12'002'753.47	5'550'257.42

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

En 2005, la Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	30%	30%	40%
Obligations en devises	10%	5%	15%
Créances	45%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	10%	10%	15%
Actions	25%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	5%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les premiers placements ont été effectués en mars 2006.

Le Conseil de Fondation fait usage des extensions des possibilités de placement au sens de l'article 59 OPP2. Des extensions des placements peuvent, sur la base du règlement de placements, consister en actions suisses et étrangères, placements en private equity, placements alternatifs ainsi qu'en monnaies étrangères.

Les dispositions de l'article 59 OPP2 indiquent que si les possibilités de placement sont étendues, l'application de l'article 50 OPP2 doit être établie de façon concluante dans un rapport annuel. Cela signifie que le rapport doit clairement démontrer que l'extension des possibilités de placement ne met pas en péril la réalisation des buts de prévoyance. Ce rapport a été établi par le Conseil de Fondation en date du 21 août 2008.

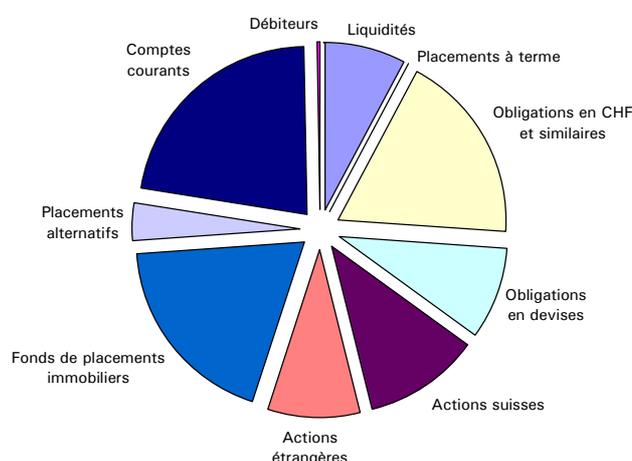
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2007	Réserve 2006
Liquidités	2'132'714.63	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	6'252'640.25	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	5'138'520.00	5%	256'926.00	165'699.00
Obligations en devises	2'516'733.91	10%	251'673.00	136'584.00
Actions suisses	3'048'473.30	30%	914'542.00	501'889.00
Actions étrangères	2'506'466.73	30%	751'940.00	422'211.00
Fonds de plac. immobiliers	5'210'999.16	10%	521'100.00	335'126.00
Placements alternatifs	1'053'851.09	10%	105'385.00	56'429.00
TOTAL	27'860'399.07		2'801'566.00	1'617'937.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2007 en %	31.12.2007	Allocation 2006 en %	31.12.2006
Liquidités	9.87%	2'132'714.63	13.90%	1'965'083.66
Placements à terme	0.00%	0.00	3.54%	500'000.00
Oblig. CHF et similaires	23.78%	5'138'520.00	23.44%	3'313'981.86
Obligations en devises	11.65%	2'516'733.91	9.66%	1'365'835.04
Actions suisses	14.11%	3'048'473.30	11.83%	1'672'964.20
Actions étrangères	11.60%	2'506'466.73	9.95%	1'407'368.70
Fonds plac. immobiliers	24.12%	5'210'999.16	23.70%	3'351'254.64
Placements alternatifs	4.88%	1'053'851.09	3.99%	564'291.34
Total	100.00%	21'607'758.82	100.00%	14'140'779.44
Comptes courants		6'180'841.15		5'957'833.10
Débiteurs		71'799.10		42'003.61
TOTAL		27'860'399.07		20'140'616.15



6.5 Instruments dérivés en cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	2007			2006		
	Valeur	Rendement		Valeur	Rendement	
Liquidités	2'132'714.63	35'530.04		1'965'083.00	27'670.00	
Placements à terme	0.00	0.00		500'000.00	1'563.00	
Total liquidités	2'132'714.63	35'530.04	1.55%	2'465'083.00	29'233.00	0.84%
Placements à terme CHF	1'600'000.00	43'144.71		0.00	0.00	
Oblig. suisses CHF	4'086'420.00	58'260.31		2'249'532.00	1'891.00	
Oblig. étrangères CHF	1'052'100.00	8'005.82		1'064'450.00	-289.00	
Total obligations CHF	5'138'520.00	109'410.84	2.59%	3'313'982.00	1'602.00	0.19%
Obligations en devises	2'516'733.91	5'425.15		1'365'835.00	12'708.00	
Total obligations	7'655'253.91	114'835.99	1.86%	4'679'817.00	14'310.00	0.41%
Actions suisses	3'048'473.30	-21'037.35		1'672'964.00	212'219.00	
Actions étrangères	2'506'466.73	84'139.78		1'407'369.00	62'673.00	
Total actions	5'554'940.03	63'102.43	1.46%	3'080'333.00	274'892.00	10.91%
Fonds plac. immob. suisses	3'319'841.06	-6'424.23		2'605'755.00	48'672.00	
Fonds plac. immob. étrangers	1'891'158.10	40'467.90		745'500.00	69'226.00	
Total fonds plac. immobiliers	5'210'999.16	34'043.67	0.80%	3'351'255.00	117'989.00	3.23%
Placements alternatifs	1'053'851.09	66'651.30		564'291.00	2'344.00	
Total placements alternatifs	1'053'851.09	66'651.30	8.24%	564'291.00	2'344.00	2.48%
Total	21'607'758.82	314'163.43	1.77%	14'140'779.00	438'677.00	3.75%
Comptes courants / débiteurs	6'252'640.25			5'999'837.00		
Frais de gestion de la fortune		-31'788.47			-16'550.00	
TOTAL	27'860'399.07	282'374.96	1.18%	20'140'616.00	422'127.00	3.70%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Bureau des Métiers	171'877.40	163'852.60
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	855'204.00	790'655.00
Cotisations perçues en trop	0.00	412.65
Retour à rembourser	5'497.00	0.00
Total	1'032'578.40	954'920.25

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2007 CHF	2006 CHF
Cotisations des salariés	9'328'441.20	7'935'116.85
Restitution de cotisations	-6'434.35	-11'309.15
Récupérations cotisations amorties	529.40	0.00
Pertes sur débiteurs	-120'703.55	-36'755.15
Total des salariés	9'201'832.70	7'887'052.55
Cotisations des employeurs	9'328'441.20	7'935'116.85
Restitution de cotisations	-6'434.40	-11'309.10
Récupérations cotisations amorties	529.40	0.00
Pertes sur débiteurs	-120'703.55	-36'755.10
Total des employeurs	9'201'832.65	7'887'052.65
Total des cotisations assurés et employeurs	18'403'665.35	15'774'105.20

7.3 Frais divers

	2007 CHF	2006 CHF
Honoraires actuariels et conseils	31'320.50	1'614.00
Frais bancaires	1'487.00	943.00
Frais d'encaissement	4'021.40	0.00
Charges diverses	3'865.18	1'742.60
Total	40'694.08	4'299.60

7.4 Frais généraux d'administration

	2007 CHF	2006 CHF
Frais généraux d'administration	1'120'622.90	952'863.81

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.2% de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, août 2008

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2007	31.12.2006
Total de l'actif	28'668'992	20'869'326
Compte de régularisation du passif	- 1'032'578	- 954'920
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	27'636'413	19'914'405
Capital de prévoyance cotisations au IIème pilier	1'424'414	1'398'627
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	11'407'680	11'347'584
Capitaux de prévoyance	12'832'094	12'746'211
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	12'832'094	12'746'211
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	2'801'566	1'617'937
EXCEDENT TECHNIQUE ²	12'002'753	5'550'257
DEGRE DE COUVERTURE ³	176.8 %	138.6 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	215.4 %	156.2 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	-	-

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
 3) = FP / [CP + RFV]
 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



PricewaterhouseCoopers SA
Place du Midi 40
Case postale 1145
1951 Sion
Téléphone 058 792 6000
Fax 058 792 6010

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la Caisse de retraite
anticipée du second œuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation de la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Réviseur responsable

David Pignat

Sion, le 28 août 2008

Annexes : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80